



Assemblée générale

Distr. générale
19 janvier 2015
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Vingt et unième session
19-30 janvier 2015

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Guyana

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Son contenu n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

GE.15-00603 (EXT)



* 1 5 0 0 6 0 3 *

Merci de recycler



Introduction

1. Le Guyana a l'honneur de présenter son rapport pour le deuxième Examen périodique universel (EPU) et de rendre compte de l'état de la mise en œuvre des recommandations formulées à la quinzième session du Conseil des droits de l'homme le 23 septembre 2010.

2. Le Guyana prie le Conseil des droits de l'homme de prendre note des rapports qu'il a soumis au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et au Comité des droits de l'enfant et de l'examen de sa situation qui a été fait par ces comités en 2012 et 2013 respectivement, ainsi que de son rapport au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, qui fournissent de précieuses informations. Le Guyana a également présenté son examen national de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing. Les informations et les données figurant dans ces rapports n'ont pas été réexaminées dans le présent rapport, sauf dans les domaines où il y a eu des changements pertinents ou dans le but de souligner leur importance. Par conséquent, le Gouvernement guyanien recommande que le présent rapport soit lu conjointement avec ces rapports et examens, le cas échéant.

3. Le Guyana s'est volontairement engagé à faire des consultations sur 28 des 55 recommandations (70.1 à 70.55), qui étaient jugées controversées, c'est-à-dire: 14 recommandations concernant l'abolition de la peine de mort (70.9, 70.23 à 70.35); 6 recommandations concernant l'abolition des châtiments corporels (70.36 à 70.41); 7 recommandations concernant la dépénalisation des relations sexuelles consensuelles entre adultes du même sexe et la discrimination envers les personnes LGBT (70.47 à 70.53) et 70.43 (âge de la responsabilité pénale).

4. Bien que le Guyana n'ait pas accepté les recommandations 70.44, 70.45 et 70.46, il a réaffirmé sa volonté d'enquêter sur toutes les allégations d'exécutions extrajudiciaires dans le cadre d'un processus transparent et à rendre compte des efforts déployés.

5. Le Guyana a pris note du contenu de l'évaluation à mi-parcours (Guyana-MIA) et se déclare profondément préoccupé par le fait qu'aucune communication n'ait été reçue du Conseil des droits de l'homme avant la réalisation de cette évaluation¹.

6. La **partie I** du présent rapport fournit des informations sur la **méthodologie et le processus de consultation** ainsi que de **nouvelles données sur les défis, les risques et les menaces**. La **partie II** fournit des informations actualisées sur les instruments ratifiés par le Guyana dans l'intervalle, tel que recommandé dans la **section A**; une mise à jour sur les recommandations sur lesquelles il a décidé d'engager des consultations figure à la **section B**; et le rapport intermédiaire sur la mise en œuvre des recommandations qui bénéficient déjà du soutien du Guyana figure à la **section C**. Les recommandations sont classées par thème.

Partie I

Méthodologie et consultation

7. Le 18 octobre 2010, le Gouvernement a présenté à l'Assemblée nationale un «Recueil de documents sur le Guyana en relation avec le premier Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, à la huitième session, le 11 mai 2010 à la quinzième session, le 23 septembre 2010». La liste des recommandations a été soumise aux 65 membres du Parlement et au Président de la 9^e législature.

8. Dans le cadre du processus consultatif sur les 27 recommandations énumérées au paragraphe 3, il a été décidé au début de la 10^e législature² de porter ces questions devant l'Assemblée nationale. Le Gouvernement a déposé une motion sur ces recommandations demandant que ces questions soient soumises à un Comité parlementaire spécial restreint. L'Assemblée nationale a approuvé cette motion le 9 août 2012³. Les neuf membres du Comité parlementaire spécial restreint ont été nommés et ont commencé à se réunir le 28 novembre 2012⁴.
9. Les débats sur ces questions particulières ne se sont pas limités à l'Assemblée nationale. Le Ministère de l'éducation a organisé dans tout le pays des consultations relatives à la suppression des châtiments corporels. Les médias et certaines ONG, y compris les organisations religieuses, ont eu leurs propres échanges publics sur l'abolition des châtiments corporels et la dépenalisation des relations sexuelles consensuelles entre adultes de même sexe et la discrimination contre les personnes LGBT.
10. Amnesty International a rencontré les membres du Gouvernement en 2014 et travaille en collaboration avec l'Institut de la justice pour plaider en faveur d'un moratoire officiel sur la peine de mort en vue de son abolition.
11. Le Forum national des parties prenantes continue à fonctionner et se réunit en moyenne trois fois par an sous l'égide du Président, pour discuter de questions d'importance nationale.

Progrès accomplis, défis à relever et menaces

12. Selon le recensement national de 2012, le Guyana compte 747 884 habitants vivant sur 215 000 kilomètres carrés^{5, 6}.
13. La période 2007-2014 représente la plus longue période de croissance économique ininterrompue depuis l'indépendance, avec un taux de croissance moyen de 4,75 % au cours des cinq dernières années⁷.
14. Cette croissance positive a encouragé l'expansion et la diversification de l'économie et attiré des investissements étrangers, en particulier dans les industries extractives, à savoir l'exploitation de l'or et l'exploration du pétrole et du gaz naturel, ainsi que l'expansion du crédit du secteur privé⁸.
15. Le secteur des services a continué d'enregistrer une croissance globalement positive de 5,5 % à la fin de 2013, sous l'impulsion du secteur de la construction qui a enregistré une croissance de 22,6 % en raison de sa forte expansion, qui s'explique par la politique nationale du logement, des projets de construction du secteur public et des constructions commerciales.
16. Le Guyana a continué d'entretenir l'un des ratios d'inégalité au niveau humain, éducatif et des revenus les plus bas dans la région Amérique latine et Caraïbes (ALC)⁹.
17. À noter particulièrement le partenariat entre le Guyana et la Norvège qui est le deuxième plus grand Partenariat intérimaire REDD+ dans le monde et le premier modèle de partenariat à l'échelle nationale. Dans le cadre de ce partenariat, le Guyana devrait obtenir jusqu'à 250 millions de dollars des États-Unis pour les services environnementaux rendus par ses forêts.
18. Jusqu'ici, le Guyana a obtenu environ 150 millions de dollars des États-Unis. Ces fonds sont actuellement acheminés à travers le Fonds d'investissement (GFIF)¹⁰ du REDD+ du Guyana pour la mise en œuvre des projets et des initiatives répertoriés dans la stratégie de développement à faible intensité de carbone du Guyana.

19. Une partie importante des fonds décaissés sont affectés aux interventions qui mettent l'accent sur la population autochtone; le projet du Fonds de développement amérindien de 8,2 millions de dollars des États-Unis fournit un financement permettant de favoriser le développement socioéconomique des communautés amérindiennes et 10,8 millions de dollars des États-Unis sont alloués au financement du projet d'enregistrement des titres de propriété foncière. (Voir par. 38 à 39, 155 à 158.)

20. Le portefeuille GRIF met également l'accent sur l'atténuation des effets des changements climatiques par le biais de divers projets d'adaptation et la fourniture de solutions énergétiques propres et abordables pour le pays.

21. Ces réalisations positives dans l'économie ont été freinées et parfois éclipsées par la situation politique en cours depuis les élections de novembre 2011. Le parti au pouvoir a reçu le plus grand nombre de voix, mais dispose d'un siège de moins que les deux partis d'opposition réunis, ce qui découle du mode de scrutin proportionnel.

22. La 10^e législature a vu la réduction des budgets annuels pour les années 2012, 2013 et 2014 par l'opposition majoritaire, ce qui correspond à plus de 90 milliards GYD (450 millions dollars É.-U.). Ces coupes budgétaires ont eu un impact majeur sur la mise en œuvre du programme national de développement, du fait qu'elles ont réduit de manière drastique les fonds alloués aux grands projets d'infrastructure transformateurs dans les secteurs des énergies et des transports alternatifs, ainsi que dans les services liés à l'intégration des communautés autochtones dans l'économie générale¹¹.

23. Cette impasse législative a conduit au rejet de huit projets de loi présentés par le Gouvernement¹². Le plus significatif a été le rejet, en 2013, du projet de loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme (modification), ainsi que sa nouvelle soumission ultérieure et son rejet en 2014. C'est ainsi que le Guyana a fait l'objet d'un examen par le Groupe d'action financière en juin 2014.

24. L'impasse politique qui en résulte a contribué à créer beaucoup d'incertitude dans l'environnement politique et pour les perspectives économiques, ainsi que de réelles inquiétudes pour la stabilité politique et la confiance des investisseurs.

25. En décembre 2012, le Gouvernement était tellement préoccupé qu'il a présenté officiellement des informations à l'ONU, au Conseil permanent de l'OEA, au Commonwealth, à l'UNASUR et au CARICOM, mettant en garde contre la menace pour la démocratie parlementaire émergente du Guyana que représente l'état actuel d'instabilité à l'Assemblée nationale. Depuis, la situation s'est sérieusement détériorée.

26. Face à une motion de censure déposée par les partis de l'opposition en août 2014, le Président Donald Ramotar s'est adressé à la nation le 10 novembre 2014, et a annoncé sa décision de proroger le mandat du parlement, préservant ainsi la 10^e législature et créant un espace permettant de «calmer les esprits» et de faciliter le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition. Si cette approche se traduisait par un échec, le Parlement serait dissous, et des élections nationales et régionales seraient organisées¹³. Depuis lors, le président a annoncé que les élections se dérouleront en 2015.

27. Malgré cette situation, le programme de réduction de la pauvreté et l'approche du développement en faveur de la croissance et des pauvres se poursuivent, et ont contribué à des améliorations significatives de la qualité de vie des citoyens guyaniens, en particulier des enfants. (Voir par. 116 à 148.)

Partie II

Section A

Recommandations 68.1, 68.4, 68.5, 68.6, 68.7, 68.8, 68.9, 70.1, 70.3

28. Les rapports initiaux élaborés par le Guyana avec l'aide de l'UNICEF sur la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ainsi que sur la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, seront présentés en janvier 2015. Il en sera de même pour le rapport initial du Guyana sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

29. Le Guyana a adhéré aux instruments ci-après ou les a ratifiés:

- Convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 (n° 155)¹⁴;
- Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011 (n° 189)¹⁵;
- Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique¹⁶;
- Convention relative aux droits des personnes handicapées¹⁷.

Recommandations 70.13, 70.14, 70.54, 70.55

30. Le Guyana envisage activement de ratifier la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967¹⁸.

Section B

Recommandations 68.2, 68.3, 70.2, 70.4, 70.5, 70.6, 70.7, 70.8

31. Les conventions et les protocoles facultatifs non encore signés ou ratifiés qui sont répertoriés dans ces recommandations sont toujours à l'examen¹⁹.

Abolition de la peine capitale

Recommandations 70.9, 70.23-70.35

32. Le Comité parlementaire spécial restreint cité au **paragraphe 8** a été expressément chargé d'évaluer l'opinion des Guyaniens, en particulier des familles des victimes, des criminologues et des professionnels, à l'égard de la peine de mort et de son abolition éventuelle. Cependant, pendant la période considérée, il a axé ses travaux sur l'abolition des châtiments corporels.

33. La **loi 21 de 2010 relative aux infractions pénales (modification)**²⁰ supprime la peine de mort obligatoire pour des personnes reconnues coupables de meurtre, et prévoit l'emprisonnement à vie avec possibilité de libération conditionnelle. La peine de mort est conservée dans un nombre de cas limité, comme le meurtre d'un policier en fonction ou la trahison.

34. Ainsi, au cours des cinq dernières années, plus de 15 prisonniers condamnés à mort ont vu leur peine commuée en réclusion à perpétuité, et certains d'entre eux pourront bénéficier de la libération conditionnelle dans les trois prochaines années. Un prisonnier

condamné à mort a été innocenté en 2012. Au moment de la rédaction du présent rapport, il y a 13 prisonniers dans le couloir de la mort.

35. Au cours de cette période, aucun prisonnier condamné à mort n'a été exécuté.

Convention n° 169 de l'OIT et Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Recommandations 70.10, 70.11, 70.12

36. Le Guyana envisage de ratifier la Convention n° 169 de l'OIT. Cependant, il continue de mettre l'accent, dans les limites des ressources disponibles, sur ses obligations au titre de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination raciale. Il a pris des mesures opérationnelles pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

37. Reconnaisant les injustices historiques commises contre les peuples amérindiens, la Constitution révisée du Guyana, dans ses **articles 149 et 149 G²¹**, et la **loi sur les Amérindiens de 2006²²** prévoient et garantissent les droits fonciers des Amérindiens, leur autodétermination, leur gouvernance et la préservation de leur culture au Guyana, lesquels relèvent de la souveraineté de l'État.

38. Le système de propriété foncière au Guyana est unique. Le plus grand propriétaire foncier est l'État, et les deux autres plus grands propriétaires sont les villages amérindiens (autochtones), qui détiennent des droits fonciers correspondant à un total de 14 % des terres du pays. De fait, le Comité souhaitera peut-être noter que les terrains communaux sont enregistrés seulement au nom des communautés autochtones, et d'aucun autre groupe de personnes. La majorité des terres est distribuée par bail ou en propriété perpétuelle libre dans le secteur agricole, et par licence dans les secteurs minier et forestier. Les propriétaires fonciers individuels privés possèdent le plus faible pourcentage de terres.

39. Le Gouvernement a continué à mettre l'accent sur les droits fonciers des Amérindiens évoqués en 2010. Au total, 103 villages amérindiens ont reçu des droits absolus, et 83 ont été délimités jusqu'à présent. Le projet d'enregistrement des titres de propriété foncière et de délimitation des terres amérindiennes devrait s'achever avec l'enregistrement des titres de propriété foncière et la délimitation des terres amérindiennes demandés par les communautés²³.

40. La section 4 de la loi sur les Amérindiens prévoit la création de conseils de village et de conseils communautaires constitués d'élus locaux²⁴, dont le mandat est d'assurer la bonne gouvernance et la saine gestion, ainsi que l'utilisation adéquate des terres et des ressources naturelles dans leur village respectif. L'élection des Toshaos, des conseils de village et des conseils communautaires amérindiens se déroule tous les trois ans, comme l'exige la loi sur les Amérindiens de 2006.

41. Le Conseil national des Toshaos²⁵ (CNT)²⁶ et/ou les ONG amérindiennes choisissent leurs représentants pour siéger dans les trois commissions des droits constitutionnels – la Commission des peuples autochtones, la Commission des relations ethniques et la Commission sur les femmes et l'égalité entre les sexes²⁷ – qui offrent des possibilités directes d'aborder toute violation de leurs droits et de plaider pour le changement.

42. Le modèle guyanien de gouvernance inclusive facilite la participation des dirigeants autochtones et des personnes dans le paysage politique. Ils sont ainsi libres de déterminer leur statut politique et d'assurer leur développement économique, social et culturel. Les communautés et les dirigeants amérindiens élus sont impliqués et participent à tous les principaux forums nationaux stratégiques, législatifs et sur le développement.

43. Les ONG amérindiennes et le CNT continuent de participer au processus de consultation par l'actualisation de la stratégie de développement à faible intensité de carbone. Les représentants du CNT, une ONG amérindienne, les organismes gouvernementaux et la société civile font partie du Comité directeur multipartite sur le changement climatique.

Recommandations 70.15, 70.16, 70.17, 70.18 (titulaires de mandat au titre des procédures spéciales)

44. Le Guyana réaffirme sa volonté de continuer à répondre aux invitations et à collaborer sans réserve avec les titulaires de mandat.

Recommandation 70.19

45. Le Guyana reste disposé à examiner cette question ultérieurement. (Voir **par. 180, 183, 184 et 195.**)

Abolition des châtiments corporels

Recommandations 70.36, 70.37, 70.38, 70.39, 70.40, 70.41

46. La loi de 2010 sur les centres de formation (modification)²⁸ et la loi de 2010 sur les mineurs délinquants (modification)²⁹ ont aboli les châtiments corporels dans les établissements correctionnels pour mineurs.

47. La nouvelle loi sur la protection de l'enfance et les services de développement de l'enfant de 2011 interdit également les châtiments corporels dans les institutions.

48. Le Comité parlementaire spécial restreint auquel il a été fait référence (voir **par. 8**) a publiquement demandé, reçu et entendu les conclusions d'un groupe représentatif de la société³⁰.

49. Il est devenu évident, au cours de ces consultations et présentations auprès du Comité parlementaire spécial restreint, que l'abolition des châtiments corporels à l'école reste une question sur laquelle la société est résolument et également divisée; jusqu'ici, il n'y a eu aucun consensus dans la société civile ou au sein du Comité sur la voie à suivre.

La majorité pénale

Recommandation 70.43

50. Le projet de loi sur la justice des mineurs reste soumis à un examen consultatif.

Droits des LGBT

Recommandations 70.47, 70.48, 70.49, 70.50, 70.51, 70.52, 70.53

51. Le mandat du Comité parlementaire spécial restreint (**par. 8**) était de recevoir et d'entendre les arguments sur l'attitude des Guyaniens à l'égard de toute modification des dispositions législatives et du Code pénal concernant les relations sexuelles consensuelles entre les adultes de même sexe et la discrimination, réelle ou perçue, contre les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles. Fondamentalement, le PSSC aurait été amené à envisager de recommander l'abrogation des sections 351 à 353 de la **loi sur les infractions pénales** (qui incrimine l'intimité consensuelle entre des personnes de sexe masculin dans le cadre privé) et 153 1) xlvii) de la **loi sur les procédures simplifiées d'examen des infractions** (transvestisme), et de modifier la section 4 de la **loi relative à la prévention de la discrimination** pour inclure l'orientation sexuelle. Rien dans les lois du

Guyana n'interdit les relations sexuelles consensuelles entre femmes adultes. En raison de la prorogation de la 10^e législature, ce Comité a cessé ses travaux.

52. Durant cette période, les ONG ont bénéficié d'une liberté d'expression complète sur ces questions, de même que la Société contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle (SASOD), les organisations religieuses et les médias.

53. En réponse aux informations soumises par la SASOD dans le cadre de l'EPU le 15 juin 2014 sur les droits des personnes LGBT au Guyana, le Gouvernement tient à réaffirmer que l'État ne fait pas de discrimination³¹ à l'encontre des personnes en raison de leur orientation sexuelle, et que chaque Guyanien a le droit à la liberté d'expression, à l'emploi, au logement, aux soins médicaux, à l'éducation, conformément à la Constitution, aux lois et politiques du Guyana. Le Gouvernement n'a pas connaissance des faits évoqués dans ces observations concernant la discrimination dans le domaine de l'emploi. Malheureusement, il semble que ces plaintes n'aient pas été portées à l'attention de l'Inspection générale du travail, de la Commission de la fonction publique ou des tribunaux.

54. Toute personne lésée est libre de saisir les tribunaux dans le cadre d'une requête constitutionnelle. À ce jour, une seule personne, en février 2010, a déposé une requête visant à faire valoir ses droits constitutionnels. Le magistrat a jugé quatre hommes coupables de transvestisme en 2010. L'affaire a été entendue par la Haute Cour devant le juge en chef qui a statué en septembre 2013, refusant aux requérants la réparation demandée, mais a estimé que le droit des requérants d'être informés du motif de leur arrestation et de leur détention en vertu de l'**article 139** avait été bafoué par la police (un agent de l'État). Le juge en chef a accordé 40 000 GYD à chacun des quatre requérants. Le 17 octobre 2013, les requérants ont interjeté appel de la décision du juge en chef auprès de la Cour d'appel, qui est maintenant saisie de l'affaire.

55. Toutefois, le Guyana reconnaît qu'il y a des préjugés interpersonnels basés sur les attitudes culturelles et les croyances religieuses, tel qu'il apparaît dans une enquête de 2013, qui indiquait que 25 % des Guyaniens sont homophobes.

Section C

État des engagements, partie II (A/HRC/15/14)

Discrimination

Recommandations 68.10, 69.8

56. Les rapports soumis par le Guyana qui sont évoqués au **paragraphe n° 2** décrivent les efforts faits au Guyana pour améliorer la situation des femmes et des enfants et faire progresser la non-discrimination envers les minorités, les peuples autochtones, les femmes et les enfants, en conformité avec les obligations constitutionnelles, juridiques et politiques, ainsi qu'avec les traités.

Réformes législatives³²: renforcer les protections et les droits de l'homme

- Loi de 2010 sur les personnes handicapées³³;
- Loi de 2011 sur la défense (modification)³⁴;
- Loi de 2011 sur la garde d'enfants, les relations, la tutelle et l'entretien des enfants³⁵;
- Loi de 2011 sur l'adoption d'enfants (modification)³⁶;
- Loi de 2011 sur la protection de l'enfance et les services de développement de l'enfant³⁷;

- Loi de 2013 sur les infractions sexuelles (modification);
- Loi de 2012 sur le droit des personnes à l'union libre (modification)³⁸.

57. En outre, cinq séries de règlements pertinents pour le projet de loi sur les enfants ont été adoptées en 2012³⁹.

58. À noter spécialement l'adoption de la **loi sur l'examen judiciaire**⁴⁰ de 2010, Cap.3:06, qui demande aux tribunaux «*d'examiner les actes ou omissions d'un ministre, d'un organisme public, d'une autorité publique, d'un tribunal, d'un conseil, d'un comité, ou de toute personne ou organisme exerçant ou manquant à l'exercice d'une fonction ou d'une obligation publique conférée ou imposée par la Constitution ou toute loi écrite*».

Action non législative

59. Les efforts constants que fait le Guyana pour lutter contre les inégalités et la discrimination (réelle ou perçue) en fournissant un accès égal aux biens et services, indépendamment de la situation géographique, de l'origine ethnique, religieuse, sociale et du sexe, sont décrits aux **paragraphe 116 à 148**.

60. La nomination d'un médiateur en janvier 2014, la récente approbation parlementaire de la Commission des relations ethniques (ERC), le fonctionnement continu et le renforcement des capacités de la Commission sur les femmes et l'égalité entre les sexes (W & GEC), de la Commission des peuples autochtones (CIP), de la Commission des relations ethniques et de la Commission des droits de l'enfant (ROCC), ainsi que le renouvellement par le Parlement du mandat des commissions des services judiciaires, publics et policiers établissent un cadre pour la protection, la promotion des droits de l'homme et des mécanismes de plaintes pour que les citoyens obtiennent réparation en ce qui concerne les droits consacrés par la Constitution, les lois du pays et les conventions ratifiées par le Guyana.

61. La Commission voudra sans doute noter que le médiateur, en vertu de la Constitution et de la **loi sur le médiateur**, (Cap:19:04)⁴¹, est habilité à «*enquêter sur toute mesure prise par un ministère du gouvernement, par le Président, des ministres, des officiers ou des membres d'un ministère ou d'une autorité qui est une mesure prise dans l'exercice des fonctions administratives de ce département ou de cette autorité*».

62. Il convient de noter que la Haute Cour de la Cour suprême du Guyana a établi un tribunal constitutionnel et de droit public spécial en 2011, qui traite exclusivement de questions constitutionnelles et de droit public. Cela a permis de traiter des questions constitutionnelles dans les meilleurs délais.

63. La composante gouvernance participative du programme national du PNUAD de 2012-2016 se concentre sur la formation et le renforcement des capacités des quatre commissions des droits conformément à leurs mandats constitutionnels. Le Plan d'action pour la réalisation du programme national de l'UNICEF travaille également avec la Commission sur les droits de l'enfant⁴².

64. Le Guyana rappelle⁴³ que le Comité sectoriel parlementaire sur les services sociaux est chargé d'examiner les questions et les domaines relatifs aux enfants⁴⁴. Ce comité a fonctionné au cours de la 10^e législature.

Personnes handicapées

65. Avec la promulgation de la loi sur les personnes handicapées de 2010, la Commission nationale sur le handicap (NCD) a été constituée et sert de point focal national pour les personnes ayant un handicap.

66. Le Plan stratégique de 2008-2013 du Ministère de l'éducation visait à parvenir à l'éducation inclusive pour tous les enfants, et cet objectif est encore renforcé dans le Plan de 2014-2018, qui accorde une attention particulière aux enfants handicapés.

67. Les Ministères de la santé, de l'éducation et du travail, des services à la personne et de la sécurité sociale⁴⁵ ont travaillé assidûment en collaboration avec la NCD et les ONG pour prendre en considération les problèmes et les réalités auxquels se heurtent les personnes handicapées⁴⁶.

Diversité et solidarité culturelle et ethnique

Recommandations 68.13, 68.22

68. Le Guyana est signataire de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle et de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

69. Le Guyana reconnaît sa diversité ethnique, culturelle, religieuse et linguistique à travers la célébration des traditions et des pratiques historiques, religieuses, culturelles et ethniques aux niveaux national, régional et communautaire. Il y a 13 jours fériés qui reconnaissent la fin de l'esclavage, le servilisme imposé aux travailleurs immigrés, les fêtes religieuses et l'indépendance.

70. En août 2014, le Gouvernement a lancé le Festival du Guyana, visant à la sensibilisation et à l'appréciation de l'héritage multiethnique, multiculturel et diversifié du Guyana. De tels événements aident à promouvoir la solidarité et la compréhension interculturelles, ainsi qu'à réduire l'insécurité ethnique⁴⁷.

Participation des femmes

Recommandation 69.23

71. Le Guyana a réalisé des progrès importants dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le **rapport mondial sur les écarts entre les sexes de 2013** a classé le Guyana à la 33^e place sur 136 pays dans le domaine de l'émancipation politique globale. En ce qui concerne les femmes au parlement, le Guyana est classé 29^e, et 24^e pour les femmes occupant des postes ministériels⁴⁸.

72. Le nombre de femmes membres du parlement a augmenté de 18,5 % en 1992 à 32,3 % en 2013. Les femmes occupent 31 % des sièges dans les 10 conseils démocratiques régionaux élus.

73. Les femmes sont bien représentées dans la vie publique. Elles occupent des postes ministériels et de prise de décisions clés⁴⁹ ainsi que des postes techniques à responsabilité dans la fonction publique⁵⁰. Cinq des 10 juges et 11 des 18 magistrats sont des femmes⁵¹.

74. **L'enquête de 2010 de l'IFC/la Banque mondiale sur les entreprises** (Guyana 2010) a constaté que le pourcentage de travailleuses à temps plein est de 39,1 %, supérieur à la moyenne de la région ALC (37,5 %) et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (32,6 %)⁵².

75. Le pourcentage d'entreprises dont les dirigeants sont des femmes est de 17,7 %, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de la région ALC (20,8 %) et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (20,4 %). Le partenariat public/privé du groupe de travail national sur les OMD a organisé récemment un atelier pour mettre en évidence la nécessité d'aborder cette question.

76. Toutefois, le pourcentage d'entreprises où les femmes participent à la propriété est de 58,3 %, un pourcentage supérieur à celui de la région ALC (42,7 %) et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (37,6 %)⁵³.

77. Au titre de la participation économique et des possibilités économiques, le rapport mondial sur les écarts entre les sexes a classé le Guyana à la 41^e position pour l'égalité salariale pour un travail similaire⁵⁴.

Environnement de travail

Recommandations 70.21, 70.22

78. Le cadre législatif du Guyana comprend la loi sur l'égalité des droits de 1990, la loi sur la prévention de la discrimination de 1997, la loi sur les personnes handicapées de 2010, les règles de la fonction publique et plusieurs législations du travail qui interdisent la discrimination dans le cadre de l'emploi.

79. Le Gouvernement a présenté et adopté une loi sur le salaire minimum national pour tous les travailleurs, par décret en juillet 2013.

80. Le 18 avril 2012, le Guyana a signé le Programme pour le travail décent (PPTD), qui a été formulé par le biais d'un dialogue national tripartite entre l'OIT, le Ministère du travail et les partenaires sociaux⁵⁵. Le PPTD est directement lié à la stratégie de réduction de la pauvreté et destiné à stimuler «une croissance économique à large assise et créatrice d'emplois», à se concentrer sur les «poches régionales de pauvreté» et à promouvoir la «protection de l'environnement»⁵⁶.

Discrimination ethnique

Recommandation 69.30

81. Les droits des populations afro-guyaniennes, qui représentent 30,2 % de la population⁵⁷, sont garantis dans tous les secteurs de la société, le logement, l'éducation, la santé, entre autres. Les efforts de réduction de la pauvreté et d'amélioration de l'égalité d'accès aux biens et services pour tous les citoyens visent à garantir que ni les Afro-Guyaniens ni aucun autre groupe ethnique ne soient exclus. (Voir **par. 116 à 148.**)

82. En 2011, le Gouvernement a appuyé la planification et la coordination des activités pour l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine. Des manifestations ont été prévues par un Comité de pilotage élargi⁵⁸ composé de groupes afro-guyaniens⁵⁹ soutenus par le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports.

83. Le Guyana a soutenu la résolution de l'AGNU 61/19 et fait partie de la Commission des réparations du CARICOM, qui réclame des réparations pour les descendants des Africains qui ont été réduits en esclavage et amenés à travailler dans les colonies britanniques, françaises, néerlandaises et espagnoles. Par conséquent, le Guyana a créé un Comité élargi de 30 groupes afro-guyaniens qui prépare la motion du Guyana au CARICOM pour ses demandes de réparations à ces anciennes puissances coloniales.

Institution des droits de l'homme et obligations au titre du traité

Recommandations 68.11, 69.1, 69.2

84. Les commissions des droits constitutionnels⁶⁰, la Commission des relations ethniques⁶¹ et la Commission des droits de l'homme⁶² sont chargées de surveiller et d'examiner toutes les lois, politiques et mesures existantes pour vérifier leur conformité, et

d'établir des rapports à l'intention de l'Assemblée nationale⁶³ sur la nécessité de modifier toute législation.

85. L'indépendance et l'impartialité de ces commissions sont assurées par le mécanisme de nomination et d'élection des membres. L'article 212G prévoit que les commissions soient financées par une affectation directe au Fonds consolidé⁶⁴. Cet article est en conformité avec les Principes de Paris.

86. Jusqu'à la nomination des membres de la Commission de coordination des droits de l'homme⁶⁵, le Guyana ne sera pas entièrement en conformité avec les Principes de Paris. La position du Guyana reste malheureusement la même.

Recommandations 68.12, 68.25

87. Le Guyana a établi un rapport sur ces recommandations. (Voir **par. 2, 28 à 30.**)

88. Sur les 47 Conventions de l'OIT que le Guyana a ratifiées à ce jour, il manque 13 rapports.

Violence familiale et sexuelle

Recommandations 68.14, 68.15, 68.16, 68.17, 69.11

89. La promotion et l'application de la loi de 2010 sur les infractions sexuelles⁶⁶, la loi de 1996 sur la violence familiale et ses règlements⁶⁷, et la Politique nationale sur la violence familiale forment le cadre de la réduction de toutes les formes de violence et d'abus contre les femmes et les enfants, ainsi que de la protection des victimes. Cela est renforcé par une approche multidimensionnelle et multisectorielle.

90. La modification de 2013 à la loi de 2010 sur les infractions sexuelles a supprimé les failles dans la procédure papier d'incarcération sur la base des recommandations du Comité des règlements de la Commission des services judiciaires.

91. La loi sur la violence familiale de 1996 prévoit spécifiquement que les victimes de violence familiale aient des moyens relativement simples, rapides et peu coûteux d'obtenir une protection contre leurs partenaires, à travers des ordonnances de protection et des ordonnances de location et d'occupation⁶⁸. Les victimes bénéficient gratuitement des conseils juridiques et de la représentation de la clinique d'aide juridique du Guyana⁶⁹.

92. En 2011, le Bureau des affaires masculines (MAB) a été créé au sein du Ministère des services à la personne et de la sécurité sociale, en reconnaissance du fait que la culture de la violence exige spécifiquement l'implication des garçons et des hommes, et qu'une attention particulière leur soit accordée. Le MAB préconise des comportements et une parentalité responsables de la part des hommes, et œuvre pour mettre fin à la violence familiale et sexuelle.

93. Le 27 juin 2012, la «Conversation nationale sur la violence familiale», sous le thème «C'est notre problème, réglons-le!», s'est concentrée sur: i) la poursuite de la sensibilisation du public et de la détermination des mécanismes de prévention pour lutter contre la violence familiale; ii) l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'action national sur la violence familiale au Guyana, accompagnés d'une stratégie globale de communication et d'un cadre de suivi et d'évaluation des cas de violence familiale et d'autres cas de violence signalés dans notre société.

94. En novembre 2013, une conférence nationale de deux jours sur la prévention de la violence interpersonnelle a été organisée. La Force de police guyanienne, le service pénitentiaire du Guyana, les Ministères de la santé, de l'éducation, des services à la personne et de la sécurité sociale, ainsi que des organisations confessionnelles, des ONG et

le secteur privé y ont participé. Il a été conclu qu'une approche multidisciplinaire pour explorer la violence infligée par le partenaire intime (VPI) était nécessaire. Plus de 50 recommandations ont émergé et sont à divers stades de mise en œuvre.

95. Au cours des quatre dernières années, les médias, la société civile et les organisations communautaires et confessionnelles ont joué un rôle plus proactif en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants. Le **tableau 1** indique qu'il y a eu une diminution de plus de 50 % du nombre total de cas rapportés, une réduction de 51 % à 21 % des affaires en instance devant la police, et une augmentation de 25 % à 52 % du nombre de personnes accusées. Ces chiffres indiquent certaines améliorations dans la réduction des niveaux de violence familiale et dans la protection des victimes.

Tableau 1
Données sur la violence familiale de 2011 à 2013

Année	Personnes accusées mises en garde	Personnes mises en garde	Affaires en suspens	Affaires en correctionnelle	Valeur manquante	Autre	Nombre total de cas rapportés
2011	1 918	260	2 956	558	Néant	Néant	5 692
2012	1 715	106	1 406	149	Néant	Néant	3 376
2013	1 640	60	841	86	12	5	2 644
Total	5 273	426	5 203	793	12	5	11 712

Source: Ministère des services à la personne et de la sécurité sociale, 2014.

96. En 2014, un autre refuge pour les victimes de violence familiale et sexuelle et de trafic a été ouvert par la plus grande organisation religieuse hindoue, le Guyana hindou Dharmic Sabha, avec un centre de formation construit à proximité par une autre organisation hindoue, le Guyana Central Arya Samaj. Ceux-ci offriront une protection supplémentaire aux victimes dans les zones rurales, et s'ajoutent à l'espace offert par une autre ONG, Help and Shelter. Ces organismes reçoivent un soutien financier du Gouvernement.

97. En outre, en juillet 2014, le Groupe de travail national sur la violence sexuelle a tenu une session extraordinaire afin d'examiner les projets de protocoles⁷⁰ pour la police, les procureurs, les magistrats, les travailleurs sociaux et les médecins en vertu de la loi sur les infractions sexuelles de 2010, et examine le nouveau projet de plan d'action. Ce plan devrait être présenté au Conseil des ministres pour approbation.

Recommandation 69.9

98. La Force de police guyanienne (GPF) a pris des mesures pour i) créer des unités de violence familiale et des infractions sexuelles à son siège et dans les sept divisions de la police; ii) former les officiers et créer un cadre convivial; iii) remodeler les principaux bureaux en créant des espaces désignés privés pour faciliter la communication de ces cas; et iv) travailler avec les organisations non gouvernementales et le Ministère des services à la personne et de la sécurité sociale.

99. Le partenariat entre la police et les organisations confessionnelles du Guyana (connu sous le nom de Réseau des policiers et des communautés religieuses – CFCN) a amélioré la manière dont ces cas sont traités.

100. Alors que le nombre de personnes accusées et condamnées pour des délits de violence familiale par les magistrats a augmenté de manière significative, le nombre de poursuites et de condamnations pour infractions sexuelles a été décevant. Le taux de

condamnations pour infractions sexuelles pour la période 2008-2014 est de 23,6 %⁷¹. Une affaire très médiatisée de pédophilie n'a été conclue qu'au bout de quatre ans.

101. Deux décisions récentes par un juge de la Haute Cour et le juge en chef sont particulièrement inquiétantes. Un juge a accordé une injonction pour empêcher une personne qui prétend avoir été victime de violences sexuelles alors qu'elle était enfant de s'exprimer publiquement, même sur Facebook. L'appel interjeté par la victime auprès de la Haute Cour a été rejeté. Dans le second cas, le juge en chef a été approché pour statuer que l'utilisation par un magistrat de la procédure papier d'incarcération dans la loi sur les infractions sexuelles amendée en 2013 était inconstitutionnelle. Le juge en chef a estimé que le magistrat avait respecté la loi, mais que la loi était inconstitutionnelle. Le Procureur général a demandé la suspension de la décision du juge en chef, qui a été accordée, et l'affaire sera à nouveau entendue. En attendant, cette suspension permet désormais qu'un grand nombre de cas de viols en attente soient traités⁷².

Recommandation 69.10

Protection de l'enfance

102. L'enjeu ici est l'application des lois de 2009-2011 (voir **par. 56 et 57**), dans la limite des ressources humaines et techniques disponibles. L'accent est mis sur la nécessité de s'assurer que les mécanismes de protection fonctionnent efficacement pour traiter la question des mauvais traitements, toutes les formes d'abus, y compris les abus sexuels, l'exploitation des enfants, ainsi que le renforcement des capacités des organismes compétents et des organisations de la société civile.

103. Reconnaissant que les enfants victimes, en particulier, ont des difficultés à divulguer les cas d'abus de toute sorte, la campagne TELL a été introduite en 2012 pour tenir compte de cette vulnérabilité⁷³.

104. Il s'agit d'un effort de collaboration entre le Ministère des services à la personne et de la sécurité sociale, le Ministère de l'éducation et le Ministère des affaires amérindiennes d'une part, et la police, les associations de parents d'élèves, les enseignants et les ONG, d'autre part. Il est conçu pour encourager les enfants à divulguer toute forme de violence sexuelle ou autre, sans crainte ni intimidation. Il cible les enfants de l'école primaire, tout en ayant une approche globale de sensibilisation du public à la loi sur les infractions sexuelles⁷⁴.

105. L'Agence de protection de l'enfance (CCPA) a continué à enquêter sur les cas de maltraitance signalés dans tout le pays⁷⁵. La CCPA a eu connaissance de 3 999 cas de maltraitance d'enfants en 2011, 3 689 en 2012 et 3 342 en 2013, qui ont été étudiés et pris en compte⁷⁶.

106. Son rôle proactif a empêché que 2 432 enfants soient séparés de leur famille, tandis que 519 enfants ont été retirés de situations abusives et 207 placés dans un cadre familial à travers le programme de placement familial.

Trafic des êtres humains

Recommandations 68.20, 69.15, 69.17, 68.20, 69.15, 69.17

107. Le Gouvernement est resté fidèle à son approche multisectorielle pour aborder la question du trafic des êtres humains, conformément à la loi sur la lutte contre le trafic des êtres humains de 2005.

108. Le Groupe de travail ministériel sur le trafic des êtres humains⁷⁷ se réunit mensuellement pour planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer les stratégies nationales en

matière de traite des êtres humains. Cet organisme est présidé par le Ministre de l'intérieur et comprend un certain nombre de points focaux des entités gouvernementales et non gouvernementales. Grâce à ce mécanisme, la coordination a été améliorée et a contribué à éviter le chevauchement des activités ou des lacunes dans la réponse apportée au trafic des êtres humains.

109. Sur le plan administratif, une unité sur le trafic des êtres humains a été créée au sein du département des enquêtes criminelles, dans la GPF, ainsi qu'une unité de lutte contre le trafic des êtres humains au sein du Ministère des services à la personne et de la sécurité sociale, qui travaillent en étroite collaboration avec la police.

110. Actuellement, le Groupe de travail ministériel met en œuvre des initiatives décrites dans le Plan d'action national (PAN) 2014-2015⁷⁸. Les objectifs du PAN comprennent: la fourniture d'informations sur le trafic des êtres humains aux communautés vulnérables; l'amélioration des mécanismes de coopération entre les principales parties prenantes pour empêcher le trafic des êtres humains; le renforcement des capacités des communautés de l'arrière-pays à empêcher le trafic des êtres humains; la fourniture d'une assistance directe appropriée et complète aux victimes; le renforcement des capacités des parties prenantes à identifier les victimes et à fournir une assistance directe par le biais de la formation; l'officialisation et le renforcement du mécanisme national d'orientation et du protocole interagences; le renforcement de la capacité des services de maintien de l'ordre à enquêter, poursuivre et condamner les trafiquants; et le renforcement des mécanismes de coopération et d'application entre les pays voisins pour condamner les trafiquants et protéger les victimes.

111. Le Groupe de travail ministériel sur le trafic des êtres humains a effectué des évaluations répétées des secteurs agricoles et forestiers, qui n'ont mis au jour aucune preuve significative de traite des êtres humains, et continuent de surveiller activement les districts miniers, les services domestiques et le secteur de vente au détail dans les zones rurales et intérieures. Le Groupe de travail œuvre en collaboration avec les Ministères des ressources naturelles et de l'environnement, du travail, des affaires amérindiennes, ainsi qu'avec la Commission guyanaise de la géologie et des mines, la Commission des forêts du Guyana, l'Agence pour la protection environnementale et d'autres parties prenantes, afin de coordonner les efforts et d'assurer la conformité.

112. Cet organisme a réalisé une série de programmes, de 2010 à 2014, pour sensibiliser au trafic. Il s'agit notamment de la surveillance dans l'arrière-pays⁷⁹, de visites dans les districts miniers de l'arrière-pays, de la formation des membres des groupes des services de police communautaire et des officiers de police⁸⁰ affectés dans les régions de l'arrière-pays et d'autres districts miniers.

113. Le Ministère des affaires amérindiennes a mis l'accent sur l'éducation et la formation à la sensibilisation en matière de trafic des êtres humains dans les communautés amérindiennes⁸¹, et le Ministère des services à la personne et de la sécurité sociale/Ministère de l'éducation, en collaboration avec l'UNICEF, ont réalisé des campagnes de sensibilisation dans les écoles de tout le pays sur le trafic des êtres humains⁸².

114. Entre janvier et juillet 2014, le Groupe de travail ministériel s'est concentré sur la sensibilisation dans les écoles secondaires et les communautés minières de l'intérieur du pays⁸³.

115. Pour l'année 2013, il y a eu 9 rapports de trafic impliquant 20 personnes, avec 3 condamnations; 5 cas sont encore devant les tribunaux. Une plainte a été rejetée. En 2012, il y avait 3 cas.

*Réduction de la pauvreté, égalité d'accès aux biens et services***Recommandations 68.21, 69.7, 69.27, 69.28**

116. Le Programme de stratégie de réduction de la pauvreté (PSRP) 2011-2015 repose sur les piliers suivants: i) une croissance économique créatrice d'emplois, à faible intensité de carbone et reposant sur une base large; ii) une gouvernance institutionnelle et des structures réglementaires plus solides; iii) des investissements plus importants dans le capital humain et les soins de santé primaires; iv) davantage d'investissements dans l'infrastructure physique à l'appui de la stratégie de croissance; et v) des programmes spéciaux d'intervention pour s'attaquer aux poches de pauvreté sur les plans régional et démographique⁸⁴.

117. Le PSRP continue de cibler les populations pauvres et vulnérables, et a pour but de fournir un accès égal aux biens et services, de soutenir une intégration et une cohésion sociale plus grandes, d'améliorer la qualité de vie et la réalisation des droits de l'homme.

118. Grâce à des investissements continus dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau, du logement, des services à la personne, de la sécurité sociale et des affaires amérindiennes, qui représentent désormais 34,5 % du budget annuel de 2014, le Guyana continue de progresser dans ses objectifs de réduction de la pauvreté. Voir le **tableau 2, annexe I, Allocations au secteur social, 2009-2014**.

Autres formes d'aides et d'initiatives:

a) Le Guyana continue d'offrir un large éventail d'aides et de filets de sécurité sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables dans la société⁸⁵;

b) Le programme «Un laptop par famille», mentionné dans le rapport EPU du Guyana en 2010, a fourni une formation et des ordinateurs portables gratuitement à 51 214 ménages à la mi-2014. À la fin de 2015, la cible de 90 000 ménages sera atteinte. Il s'agissait d'une initiative du Gouvernement pour l'égalité d'accès à la technologie moderne;

c) On estime que 1 % de la population vit dans une pauvreté extrême⁸⁶. Pour répondre aux besoins de ce groupe spécifique, deux centres d'hébergement et de restauration pour sans-abri s'occupent de plus de 370 adultes. Le Centre Hugo Chavez pour la réhabilitation et la réinsertion des sans-abri a ouvert ses portes en 2014 grâce à un accord bilatéral entre le Guyana et le Venezuela, et il s'occupe de 180 personnes.

Éducation

119. Les progrès dans le secteur de l'éducation ont été importants et évidents. Le rapport intermédiaire de 2011 du Guyana sur les OMD⁸⁷ a indiqué que le pays avait fait d'excellents progrès en matière d'atteinte de l'objectif d'éducation primaire universelle. En outre, le Guyana a atteint son objectif d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, et fait des efforts en matière de parité au niveau supérieur⁸⁸.

120. Selon le **Rapport mondial sur les écarts entre les sexes** de 2013, le Guyana⁸⁹ est classé premier sur un total de 136 pays en matière de résultats scolaires⁹⁰. Il s'agit là d'une réalisation importante pour un petit pays en développement.

121. Il est le résultat d'investissements massifs dans le secteur de l'éducation⁹¹, réalisés afin de mieux équiper les bâtiments du pays et de mettre à disposition plus d'enseignants formés⁹². Le Guyana continue de garantir la gratuité de l'enseignement pour la maternelle, le primaire et le secondaire dans les établissements publics. Moins de 15 % des élèves fréquentent des écoles privées.

122. Par conséquent, des centaines d'écoles ont été construites et/ou réhabilitées dans tout le pays; 72 % des enseignants sont formés, et plus de 50 % des enseignants dans les régions de l'arrière-pays sont maintenant formés grâce au Programme de formation de base des enseignants du Guyana. Ainsi, la fréquentation et les résultats scolaires à tous les niveaux ont connu une amélioration spectaculaire lors des évaluations périodiques nationales et régionales.

123. Ce secteur a joué un rôle essentiel dans l'égalisation de l'accès aux opportunités pour les enfants, quel que soit leur lieu de résidence, leur origine ethnique, leur religion ou leur classe sociale. Cela est plus évident à l'intérieur du pays et dans les communautés amérindiennes, où tous les enfants d'Amérindiens et de l'intérieur du pays ont accès à tous les niveaux d'éducation.

124. Aujourd'hui, il existe 116 écoles maternelles, 139 écoles primaires et 13 écoles secondaires⁹³ avec internats⁹⁴ dans l'arrière-pays, soit une augmentation de 130 écoles en 1994 à 400 écoles en 2014. Près de 6 000 enfants fréquentent les écoles secondaires à l'intérieur du pays.

125. Plus d'un milliard GYD a été dépensé au titre du Programme national d'alimentation scolaire, qui a permis de nourrir plus de 65 000 enfants à travers le pays, y compris avec des collations enrichies ou des repas chauds. Plus de 16 000 écoliers dans trois régions de l'intérieur du pays en ont bénéficié.

126. Le Gouvernement offre des uniformes scolaires à tous les enfants inscrits dans le système public au niveau de la maternelle, du primaire et du secondaire.

127. En 2014, le Gouvernement a introduit une subvention de 10 000 GYD (50 dollars É.-U.), «Because we care» (Parce que cela nous tient à cœur) pour chaque enfant inscrit dans le système scolaire public⁹⁵. Ces deux programmes coûtent 4 milliards GYD (20 millions de dollars É.-U.).

128. Toutes ces initiatives, ainsi que des cahiers d'exercices et des manuels scolaires gratuits, font partie d'un programme national de développement visant à réduire la pauvreté et à garantir le bien-être et l'avenir de la prochaine génération.

129. Depuis 2012, le Guyana se concentre sur l'objectif de l'enseignement secondaire universel et de l'amélioration de la qualité de l'éducation.

130. Le nouveau Plan stratégique pour l'éducation (2014-2018) mettra l'accent sur l'amélioration des taux d'alphabétisation, le développement de la petite enfance, la formation des enseignants, l'inscription en sciences, les programmes d'enseignement professionnel et technique, ainsi que sur l'augmentation des partenariats structurés avec les prestataires du secteur privé et les parents.

131. Une nouvelle initiative, le Projet d'amélioration de l'éducation dans l'arrière-pays (HEIP), comprendra une série de consultations publiques dans toutes les régions de l'arrière-pays pour aider le Ministère de l'éducation à collecter des données en vue d'un plan d'action quinquennal⁹⁶.

Santé

Recommandation 69.29

132. Le Guyana continue d'investir dans le secteur de la santé dans le but d'améliorer la qualité de la vie et la longévité. Le Gouvernement demeure déterminé à garantir l'accès de tous à des services appropriés, préventifs, curatifs et de réhabilitation, avec une qualité améliorée, ainsi que l'expansion et la fourniture de services de santé garantis par l'État. Les services de santé offerts par le Gouvernement restent gratuits.

133. La stratégie nationale de santé lancée récemment, Vision en matière de santé 2020 (2013-2020)⁹⁷, cherche à favoriser la réalisation de ces objectifs.

134. Le Ministère de la santé met en œuvre une stratégie de santé maternelle et périnatale et une stratégie de santé infantile intégrée pour 2011-2015⁹⁸. En 2014, 96 % des naissances étaient assistées par un personnel de santé qualifié contre 85,6 % les années précédentes.

135. Le Guyana continue d'offrir des traitements pour la prévention de la transmission de la mère à l'enfant et des traitements antirétroviraux gratuits dans ses installations sanitaires⁹⁹, ce qui contribue à réduire nettement les niveaux de transmission, à prolonger la vie et à améliorer le bien-être des personnes touchées. Ces programmes sont en proie à des difficultés considérables en raison de la réduction des financements internationaux destinés à aider les petits pays en développement.

136. Les services de santé décentralisés du Guyana atteignent les zones côtières, rurales et riveraines, ainsi que l'arrière-pays dans les dix régions administratives, et sont constamment évalués au regard de la poursuite des travaux de construction et de la dotation en personnel¹⁰⁰ des cases de santé, des dispensaires et hôpitaux, ainsi que de la prestation de nouveaux services dans tout le pays. Le Gouvernement a lancé un partenariat public/privé en vue d'un programme de sensibilisation chirurgicale itinérant qui fournit des services spécialisés aux hôpitaux secondaires dans les zones rurales et les collectivités de l'arrière-pays.

137. La couverture vaccinale du Guyana reste élevée dans l'ensemble des zones rurales et l'arrière-pays, malgré les défis en ce qui concerne les coûts élevés d'accès aux zones reculées. Un des défis auxquels le Guyana fait face en raison de l'amélioration de la croissance économique est la réduction de l'accès aux vaccins à un prix abordable par le biais de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination.

138. Les services de lutte contre le paludisme incluant un diagnostic et un traitement rapides sont maintenant disponibles dans 87 sites répartis dans toutes les régions de l'arrière-pays¹⁰¹.

139. Des accords bilatéraux entre les Gouvernements de Cuba¹⁰², de la Chine et du Guyana continuent de mettre à disposition des médecins spécialistes, des infirmiers et des techniciens qui participent à la prestation des services de santé vitaux dans les hôpitaux et les centres de diagnostic.

140. Le Centre de contrôle des maladies, malgré un financement réduit en 2014, continue de soutenir le Ministère de la santé.

Secteur du logement

141. Le Programme national de logement du Guyana¹⁰³ continue de fournir des logements standard subventionnés aux familles pauvres et à revenu moyen par l'intermédiaire de l'Autorité centrale du logement et de la planification (CH & PA).

142. Grâce à un certain nombre de mesures législatives ainsi qu'à des partenariats entre le Gouvernement et les banques commerciales, les ménages à faible revenu peuvent accéder à des prêts pour construire leur maison à des taux concessionnels¹⁰⁴.

143. Ainsi, l'accent continue d'être mis sur l'élaboration de programmes de logements durables, sur l'augmentation de l'offre de logements clés en main¹⁰⁵ aux ménages à revenu faible et moyen, et sur l'élargissement de la construction de maisons avec fondations¹⁰⁶, tout en travaillant en partenariat avec des promoteurs privés.

144. À la fin de 2013, 18 000 ménages vivant dans des quartiers spontanés qui ont émergé sur trois décennies ont été régularisés. Le Gouvernement a fourni des services (eau,

électricité, routes, etc.) et la garantie d'occupation avec des certificats de titre de propriété foncière pour les quartiers spontanés régularisés.

145. Le recensement de 2012 a indiqué que le pays comptait 219 509 bâtiments. Ce chiffre représente une augmentation de 16,9 %¹⁰⁷ au cours des dix dernières années. Les 10 régions ont enregistré une augmentation significative de leur parc immobilier. Les régions avec des taux de croissance exceptionnels, dépassant la moyenne nationale par un facteur de deux (2), sont la région 3 (rurale) et les régions 7 et 9 (intérieur)¹⁰⁸.

146. Le Guyana est fier des réalisations du programme national de logement, qu'il préconise comme un modèle de «bonnes pratiques», et qui garantit le droit au logement, le droit et la garantie d'occupation, l'autonomisation des femmes et le développement communautaire durable et harmonieux¹⁰⁹.

Eau

Recommandation 69.24

147. Reconnaissant le lien entre l'eau, l'assainissement et la pauvreté, le Plan stratégique de la Guyana water Incorporated (2012-2016)¹¹⁰ vise à améliorer les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion des déchets solides dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté.

148. Ainsi, l'approvisionnement en eau potable atteint maintenant plus de 95 % de la population dans les zones côtières, et 73 % dans les zones de l'arrière-pays. La population ayant accès à l'eau potable est passée de 26 % à 50 % actuellement¹¹¹.

Sécurité alimentaire et changement climatique

Recommandations 69.24, 69.25 (Réduction de la faim)

149. Le Guyana produit toute la nourriture nécessaire à ses citoyens¹¹². Le Gouvernement a continué à mettre l'accent sur la sécurité alimentaire et le changement climatique par la transformation de l'agriculture et l'adoption de pratiques «intelligentes», l'augmentation de la productivité, la résilience (adaptation), la réduction/l'élimination des gaz à effet de serre (atténuation) et l'amélioration de la réalisation des objectifs nationaux de sécurité alimentaire et de développement. Ainsi, un certain nombre de systèmes de production sont déjà utilisés par les agriculteurs et les producteurs pour s'adapter au changement climatique et réduire la vulnérabilité.

150. La vulnérabilité du Guyana aux inondations, du fait de sa faible altitude, a conduit à la création d'une Commission de la défense civile renforcée, à des prévisions météorologiques précoces et à des investissements constants et cohérents, ainsi qu'à l'entretien des systèmes de drainage et d'irrigation et à la mise en place d'ouvrages de protection contre les crues de mer ou de rivière.

151. Le Guyana a été honoré lors de la trente-huitième session de la Conférence de la FAO pour avoir atteint les cibles établies par l'OMD n° 1 et l'objectif fixé par le Sommet mondial de l'alimentation de 1996, consistant à réduire de moitié le nombre absolu de personnes sous-alimentées d'ici 2015.

152. La prévalence de la malnutrition a diminué de 19,1 % (1990-1992) à 5,1 % (2010 et 2012). Ainsi, le nombre absolu de personnes sous-alimentées est passé de 143 000 à 38 000. Moins de 1 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition sévère.

153. La Stratégie nationale de nutrition du Guyana (GNSS) de 2009-2015 a pour but de s'assurer que tous les Guyaniens, quels que soient leur âge, leur race, leur religion ou leur situation géographique, aient un état nutritionnel adéquat.

154. Le deuxième Programme de nutrition de base du Gouvernement guyanien/IBD (BNP-2) s'est traduit par une réduction significative de plusieurs carences alimentaires, y compris la réduction de l'anémie causée par la carence en fer (**tableau 3**), l'élimination de la malnutrition sévère, la réduction du retard de croissance et de l'émaciation chez les enfants (**tableau 4**)¹¹³.

Tableau 3
Prévalence de l'anémie chez les enfants au Guyana (1997 et 2013)

Groupe d'âge	Prévalence de l'anémie (%)		% variation
	1997	2013	
0-4 ans	47,9	24,0	50,0
5-14 ans	56,7	20,8	63,3

Tableau 4
Prévalence de la malnutrition, du retard de croissance et de l'émaciation au Guyana (2003, 2009, 2012)

Groupe d'âge		Insuffisance pondérale	Retard de croissance	Émaciation	Surpoids
0-4 ans	2006	5,9	6,7	4,1	1,4
	2009	2,0	5,1	1,9	6,1
	2012	1,2	3,6	1,7	9,9

Droits des Amérindiens

Recommandations 68.23, 68.24

155. Le Gouvernement a continué à orienter des ressources vers le développement des communautés amérindiennes. Par le biais du programme REDD+ GRIF et des dotations budgétaires plus importantes allouées aux Ministères des affaires amérindiennes, de l'éducation, de la santé et de l'eau¹¹⁴, ainsi qu'aux conseils régionaux démocratiques, la qualité de vie s'est grandement améliorée, et les communautés amérindiennes ont un accès plus équitable aux biens et services. (Voir par. 116 à 148.)

156. Ce qui est particulièrement préoccupant dans cette période est le fait que l'opposition parlementaire ait réduit le budget du Ministère des affaires amérindiennes à zéro en 2014, bloquant ainsi les projets et programmes de développement des communautés amérindiennes et de l'intérieur du pays. Par conséquent, les deux principales sources de financement pour les initiatives de développement des communautés amérindiennes sont:

Le Fonds de développement amérindien (ADF) – 8,2 millions de dollars des États-Unis

157. L'ADF fournit des fonds pour soutenir le développement socioéconomique des communautés et des villages amérindiens à travers la mise en œuvre de leurs Plans de développement communautaires (PDC). Dans les deux (2) phases du projet, environ 180¹¹⁵ communautés en bénéficieront. Tous les PDC ont été approuvés par consensus ou à la majorité lors des réunions dans les villages¹¹⁶.

Enregistrement des titres de propriété foncière amérindienne (ALT) – 10,8 millions de dollars des États-Unis.

158. Ce projet vise à achever le processus d'enregistrement des titres de propriété foncière et de délimitation des terres dans les villages amérindiens qui en font la demande, y compris ceux qui font la demande d'extensions et remplissent les conditions (voir **par. 38 à 39**). Il devrait renforcer la garantie d'occupation des terres et l'expansion de la base d'actifs immobiliers des Amérindiens, permettant d'améliorer la planification à long terme et le développement futur.

159. Le Ministère des affaires amérindiennes a lancé le programme pour l'entrepreneuriat et l'apprentissage des jeunes (YEAP)¹¹⁷, qui a offert une formation qualifiante aux jeunes Amérindiens. En outre, 2 000 agents de soutien communautaire¹¹⁸ ont été choisis par les communautés amérindiennes et au sein de celles-ci pour servir ces communautés, mais aussi les villages de l'intérieur.

160. Dans le cadre du Programme «Un laptop par famille»¹¹⁹, 287,7 millions GYD (1,43 million dollars É.-U.) ont été dépensés pour fournir des systèmes solaires aux 100 centres de TIC dans les villages amérindiens. Au titre de ce programme, la construction de 100 centres dans 100 villages bénéficiera à 57 000 personnes, ce qui comprend également la formation d'une personne en informatique de base et en maintenance dans chacun des villages.

161. Entre 2011 et 2014, la distribution de panneaux solaires pour ménages individuels au titre du Programme de distribution de systèmes solaires domestiques¹²⁰ a mis l'électricité, pour la première fois, à la disposition de 13 170 maisons dans 130 communautés amérindiennes.

162. Le Gouvernement poursuivra ces interventions visant à améliorer les moyens de subsistance et le développement des communautés amérindiennes, ainsi que leur bien-être et leur intégration dans le pays.

Réformes des secteurs de la justice et de la sécurité

Recommandation 69.3

163. Des mesures importantes ont été prises et des investissements financiers importants ont été consentis dans le secteur de la justice pénale et de l'administration de la justice depuis 2010.

164. Le projet du Gouvernement du Guyana/BID sur la modernisation du système d'administration judiciaire¹²¹ s'est achevé en 2013. Ses réalisations comprennent la révision de toutes les lois telles que modifiées, publiées et disponibles sur www.legalaffairs.gov.gy, la création du Journal officiel et sa publication sur **Erreur!, Hyperlink reference not valid.** la formation du personnel de ce secteur, la préparation de la reconnaissance vocale des enregistrements dans les tribunaux, la mise à jour et la numérisation des recueils de jurisprudence et des lois du Guyana, la campagne de sensibilisation juridique et un accès accru à la justice pour les Guyaniens.

165. Les principales lois et textes législatifs modernes adoptés pour améliorer ce secteur sont: la loi sur l'interception de communications de 2008, la loi instituant un délai pour l'établissement de décisions de justice de 2009, la loi sur l'examen judiciaire de 2010, la loi sur les modes alternatifs de règlement des différends de 2010, l'entraide judiciaire en matière pénale de 2010, la loi relative aux professions juridiques de 2011, la loi sur la radiodiffusion de 2011 et la loi sur l'accès à l'information de 2011. Ces textes ont été adoptés au cours de la 9^e législature.

166. Pour améliorer le contrôle, la surveillance, la reddition de comptes et la coordination au sein de ce secteur, un certain nombre d'initiatives ont été prises. Des comités de justice civile et pénale ont été créés dans le cadre du projet MJAS pour renforcer la reddition des comptes et la prestation des services dans le secteur judiciaire; renforcer les liens et la coordination au sein des institutions du secteur judiciaire; améliorer l'accès à la justice; faciliter la coordination et la coopération entre les institutions responsables de tous les aspects du système judiciaire et faire en sorte que les institutions impliquées dans le travail du système judiciaire travaillent plus efficacement¹²².

167. Le chancelier du système judiciaire a également créé une commission composée de magistrats, de procureurs de la Cour et des gardiens de prison, qui se réunit tous les mois pour discuter des affaires criminelles, de détention provisoire de prisonniers, de caution, de procès et d'enquêtes.

168. Le Directeur des poursuites pénales a créé un Comité du secteur pénal qui se réunit tous les mois pour examiner devant les tribunaux des questions liées à la police.

169. En février 2014, l'ordonnance sur les juges puînés (nombre maximal)¹²³ a été publiée, augmentant le nombre de juges puînés à 20. Cela permettra une plus grande efficacité dans le traitement des affaires et les jugements, et diminuera considérablement le nombre d'affaires en souffrance dans le cadre des affaires de détention provisoire.

170. En 2014, le budget annuel du secteur judiciaire a été supprimé du Ministère des affaires juridiques et inséré comme une allocation directe dans le Fonds consolidé, renforçant ainsi l'indépendance du secteur judiciaire.

171. Le Programme de sécurité pour les citoyens (CSP) du Gouvernement du Guyana/BID s'est achevé en 2014. Le CSP a fourni un appui financier et technique important pour améliorer la sécurité des citoyens et réduire les taux de criminalité, de violence et d'insécurité.

172. Le CSP a injecté 25 millions de dollars des États-Unis dans ce secteur, ce qui s'est traduit par des améliorations dans les installations physiques, la compétence technique et la formation, par de nouvelles lois et par la modernisation des lois existantes, par la révision des politiques, des protocoles et des procédures opérationnelles. Cet investissement incluait le continuum de l'administration judiciaire, depuis les mesures de prévention au niveau local qui ciblent les jeunes et les populations vulnérables¹²⁴ jusqu'à l'amélioration de la collecte de renseignements, du suivi, de la surveillance, des enquêtes¹²⁵ et des capacités en matière de poursuite, ainsi qu'à l'amélioration des centres de détention et de la réintégration après la libération.

173. En 2014, la GPF a embauché un juge retraité de la Haute Cour comme conseiller juridique pour renforcer sa capacité à enquêter et à engager des poursuites.

174. La Commission nationale à base élargie sur la loi et l'ordre public continue à fonctionner.

175. Le rapport de 2004 de la Commission des forces disciplinées qui a été envoyé à deux Comités parlementaires spéciaux restreints au cours des 8^e et 9^e législatures a été achevé en 2010, 154 des 166 recommandations ayant été acceptées. La majorité de ces recommandations sont à différents stades de mise en œuvre.

176. La **loi constitutionnelle (modification) (n° 5 de 2009)**¹²⁶ a été promulguée le 17 mars 2009, et prévoyait la création d'un nouveau Comité parlementaire permanent pour contrôler le secteur de la sécurité. Ce comité est responsable de l'examen des politiques et de l'administration des entités dans le secteur de la sécurité, à savoir les Forces disciplinées¹²⁷. Il peut jouer un rôle significatif dans la surveillance des Forces disciplinées,

notamment en ce qui concerne le respect des obligations conventionnelles du Guyana au regard des droits de l'homme.

Recommandations 69.4, 69.5, 69.6, 69.19, 69.20, 69.21, 69.22

177. Le Guyana tient à assurer le CDH de ce qui suit:

a) La directive permanente sur la police n° 18 fournit des lignes directrices sur le recours à la force et aux armes à feu. Après examen des meilleures pratiques internationales et des procédures opérationnelles permanentes, le manuel sur l'utilisation de la force et des armes à feu a été révisé;

b) Les droits de l'homme sont un thème de base des cours du Felix Austin Police College (FAPC)¹²⁸ destinés aux recrues, aux superviseurs et aux cadres intermédiaires. La formation comprend des cours sur le Code de conduite de l'ONU pour les agents de police, les droits de l'homme, la conduite éthique et légale des forces de l'ordre et le recours à la force et aux armes à feu;

c) Un certain nombre de soldats et officiers ont reçu une formation à l'étranger¹²⁹, certains ont obtenu une certification en tant que formateurs en matière de droits de l'homme;

d) Un total de 308 instructeurs de la Force de police guyanienne (GPF) ont été formés en matière d'enquête criminelle et de détection, de gestion de l'information, de recrutement, de gestion des dossiers, d'éthique et droits de l'homme, de gestion des cas de violence familiale et d'enfants victimes d'abus, ainsi que de renforcement des mécanismes interne et externe de reddition de comptes;

e) Le nouveau règlement de 2014 sur la défense prévoit des procédures pénales et militaires pour mauvaise conduite, abus et usage excessif de la force.

178. La Constitution interdit strictement la torture et les exactions à l'encontre des prisonniers et détenus. Le Gouvernement a fait une déclaration publique en ce sens, condamne toute forme de violence et de torture, et a demandé à plusieurs reprises que toute allégation de torture et de mauvais traitements subis par les citoyens, y compris les prisonniers, soit examinée dans les meilleurs délais, et que des mesures soient prises contre les officiers concernés.

179. Dans le but de renforcer sa capacité d'investigation, l'Office des plaintes relatives à la police (PCA)¹³⁰ établira sa propre unité d'enquête afin de mener des enquêtes indépendantes sur la Force de police guyanienne (GPF).

180. Le PCA a enquêté sur des allégations d'exécutions illicites, d'usage excessif de la force et d'exécutions extrajudiciaires par la police, en menant des enquêtes rapides et impartiales.

Tableau 5¹³¹

Plaintes contre la police

	2008	2009	2010	2011
Nombre de plaintes reçues	167	133	238	241
Violence inutile		38		
Nombre de cas d'allégations d'exécution illégale	8	4	9	1
Nombre de cas où des chefs d'accusation ont été portés	34	30	0	40

	2008	2009	2010	2011
Nombre d'inculpations ¹³²	0	0	0	0
Nombre d'enquêtes	8	8	0	1
Total	217	213	247	297

181. Le Directeur des poursuites pénales¹³³ peut recommander que le contrevenant (policier) soit inculpé et présenté devant le tribunal, indépendamment des conclusions du PCA ou après la publication des conclusions du PCA. En 2014, plusieurs officiers de police ont été présentés devant les tribunaux¹³⁴, y compris ceux accusés d'abus et de torture dans les cellules.

182. À la suite de perturbations majeures dans la région administrative 10 en juillet 2012, qui ont abouti à la mort de trois manifestants par balle, une Commission d'enquête a été constituée par le Président. Celle-ci comprenait trois juristes bien connus dans les Caraïbes et deux juristes guyaniens. La Commission d'enquête a travaillé pendant six mois et, bien qu'elle n'ait pas pu conclure que la police avait tiré sur les manifestants, elle a recommandé l'indemnisation pour les personnes qui avaient été abattues ainsi que pour celles qui avaient subi des dommages corporels ou matériels durant les événements violents qui avaient suivi, l'examen de la Force de police guyanienne et la modification des protocoles de la police en ce qui concerne l'ordre public et la sécurité. Le Gouvernement et la Force de police guyanienne ont mis ces recommandations en œuvre.

183. En ce qui concerne l'indemnisation des victimes d'exactions policières et de torture, le 27 juin 2011, un juge de la Haute Cour a utilisé le droit international relatif aux droits de l'homme, les «dommages exemplaires pour violation de droits constitutionnels» et les «dommages-intérêts compensatoires» pour accorder une indemnité pécuniaire à Twyon Thomas, la victime¹³⁵.

184. Dans l'intervalle, il y a eu trois cas de torture de personnes en détention provisoire (en cellule) qui ont conduit à des commissions d'enquête, à des plaintes auprès de la PCA et à des accusations pénales portées contre des officiers.

Questions relatives à la détention et au bien-être des prisonniers

Recommandation 70.42 (limites obligatoires à la détention provisoire)

185. Comme indiqué dans la **partie II du document A/HRC/15/14/Add.1, paragraphe 5**, le Guyana a respecté cette recommandation. L'article 139¹³⁶, qui concerne les conditions de détention, est conforme aux normes internationales minimales.

186. Au cours de cette période, les juges ont relâché des prisonniers en détention provisoire à la suite de retards indus dans des affaires entendues par des procureurs et des avocats de la défense particulièrement lents. Il est également prévu que des magistrats du siège visitent les prisons à des jours particuliers de la semaine pour examiner les demandes de caution¹³⁷ des détenus (en détention provisoire).

Recommandations 68.18, 68.19 (prévenir la torture et les mauvais traitements infligés aux détenus), 69.13, 69.14, 69.18 70.20

187. La loi sur les prisons (Cap:11:01)¹³⁸ oriente l'Administration pénitentiaire guyanienne (GPS) et est conforme à l'ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus. Tout est fait pour veiller à ce que le GPS soit conforme. Le Plan stratégique de 2014 sur le renouvellement et la reconstruction de l'administration

pénitentiaire guyanienne renforce l'amélioration stratégique des conditions de détention et un glissement vers un système correctionnel et la réhabilitation.

188. Ces réformes visent la réinsertion des prisonniers, et en particulier des délinquants primaires¹³⁹ et des jeunes détenus, avec des programmes d'alphabétisation de base, de gestion de la colère et d'autres programmes psychosociaux associés à une formation professionnelle technique. La participation de groupes d'hommes et d'organisations religieuses aide à impliquer activement les jeunes dans le système carcéral. Ces mesures ont contribué de façon significative à la réduction des protestations de prisonniers en ce qui concerne les conditions de détention.

189. En 2013, le nombre total de prisonniers était de 1 998¹⁴⁰, dont 1 928 hommes et 70 femmes. Parmi ceux-ci, 711 étaient en détention préventive (détention provisoire) et 1 287 étaient condamnés¹⁴¹. La population carcérale totale, en détention provisoire et condamnée, est logée dans cinq prisons pour hommes et une prison pour femmes.

190. La loi sur les prisons prévoit la nomination d'un comité de visiteurs dans chaque prison, qui surveille les conditions de détention pour s'assurer de leur conformité. Chaque comité de visiteurs est nommé par le Ministre de l'intérieur et composé de membres de la société civile comme l'association guyanienne pour les droits de l'homme, le secteur privé et les communautés religieuses. Ces organes¹⁴² rendent compte au Ministre sur une base régulière, formulent des recommandations d'améliorations, et sont tenus de signaler toute observation ou préoccupation concernant le traitement des prisonniers et leur bien-être. Tout cas de mauvais traitement ou de torture qui leur est communiqué est étudié en vue de prendre des mesures disciplinaires contre tout agent reconnu coupable.

191. Il existe un centre de jeunes délinquants, le New Opportunity Corps, qui compte environ 150 jeunes.

192. Conformément à l'article 37 de la Convention relative aux droits de l'enfant, les enfants qui ont des problèmes avec la loi sont séparés des adultes. Un mineur qui a été appréhendé par la police est séparé des adultes avant d'être amené devant un magistrat. La directive permanente sur la police n° 90 et les autres directives¹⁴³ définissent les lignes directrices pour la protection et la garde des enfants et adolescents (mineurs) en détention.

193. Les mineurs qui sont arrêtés sont traduits en justice dans les meilleurs délais ou placés sous la garde de leurs parents ou de leur tuteur, qui signent un engagement jusqu'à l'audience.

194. Malgré une attention particulière accordée à l'aménagement général des cellules, y compris de meilleures installations sanitaires et l'amélioration de la formation des policiers¹⁴⁴, il y a eu des cas d'exactions policières. (Voir **par. 184.**)

195. Aucun cas de torture de détenus n'a été rapporté.

196. Des initiatives visant à améliorer les conditions de détention, la protection sociale et les droits des prisonniers sont en cours.

Radiodiffusion

Recommandation 69.31

197. La loi sur la radiodiffusion de 2011¹⁴⁵ prévoit la création de l'autorité nationale de radiodiffusion du Guyana, chargée de la réglementation, de la surveillance et du développement du système national de radiodiffusion, ainsi que de l'élaboration de la politique relative à la radiodiffusion.

198. L'autorité nationale de radiodiffusion du Guyana a été nommée en octobre 2012.

199. En 2013, 11 sociétés de télévision, 10 radios et 6 sociétés de câblodistribution ont satisfait aux exigences pour détenir un permis en vertu des dispositions de la nouvelle loi¹⁴⁶.

Conclusion

200. Le Guyana a fait des efforts importants pour honorer la plupart des engagements pris envers le CDH en 2010. Bien que le Guyana dispose d'un cadre constitutionnel, juridique et politique bien établi pour la promotion et la protection des droits de l'homme, soutenu par un système judiciaire indépendant, il fait face à de nombreux défis en interne et à l'échelle régionale et internationale. Ces défis ont toujours trait à la disponibilité des ressources humaines, financières et techniques pour mettre en œuvre plus efficacement les nombreuses initiatives, politiques, lois, ainsi que les nombreux programmes.

201. Face aux graves menaces qui pesaient sur la démocratie parlementaire du Guyana au moment de la rédaction du présent rapport, le Guyana continuera à faire des efforts pour appuyer le rôle du système onusien des droits de l'homme, y compris l'Examen périodique universel, dans les limites des moyens disponibles et au regard des conditions qui prévalent.

Annexe I

Tableau 2
Allocations au secteur social en pourcentage (%) du budget national 2009-2014
 (En milliards GYD)

<i>Section</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>
Affaires amérindiennes	488,4	497,0	486,4	598,9	833,8	1 554,4
En % du budget national	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,7
Éducation	19 908,7	20 825,3	23 861,8	25 888,3	28 036,7	31 664,4
En % du budget national	15,4	14,6	14,8	13,4	13,4	14,4
Santé	12 788,0	13 243,7	13 917,7	16 851,3	19 034,1	23 259,7
En % du budget national	9,9	9,3	8,6	8,7	9,1	10,6
Logement et eau	6 286,6	5 833,2	5 756,4	7 489,8	8 928,3	9 757,1
En % du budget national	4,9	4,1	3,6	3,9	4,3	4,4
Main-d'œuvre – Services à la personne et sécurité sociale	5 590,4	5 648,2	5 963,1	5 748,7	9 182,8	9 789,3
En % du budget national	4,3	4,0	3,7	3,0	4,4	4,4
Jeunesse	364,0	396,7	439,4	506,3	525,4	564,9
En % du budget national	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Budget national (tel que présenté)	128 882,5	142 775,6	161 430,2	192 781,3	208 840,4	220 046,7

Source: Ministère des finances, estimations nationales et tableau sur le secteur social.

Pièces jointes séparées

Annexe II – Résolution parlementaire n° 23 de 2012

Annexe III – Rapport NTC 2014

Notes

- ¹ www.upr-info.org/followup/assessments/session21/guyana/MIA-guyana.pdf.
- ² Post November 28, 2011 general and regional elections.
- ³ Resolution No. 23 of 2012. See **Appendix II attachment**.
- ⁴ Its work plan was tabled and approved by the National Assembly on March 14, 2013.
- ⁵ The national average of persons per square kilometre is 3.5 persons per square kilometre. There are 372,547 males and 375,337 females, thus giving an estimated ratio of 99 males per every 100 females.
- ⁶ Guyana Population and Housing Census 2012 www.statisticsguyana.gov.gy
- ⁷ The IMF has lauded Guyana's fiscal management in this period. The World Bank has projected growth at 4.8 % in 2014. In his Mid Year Review, August 2014, the Minister of Finance estimated it at 4.5 %. Inflation rate was projected in 2014 at 0.9 %, by mid- 2014 it has declined to 0.4 %.
- ⁸ Bank of Guyana Annual Report 2013, pg 10–15 www.bankofguyana.org.gy
- ⁹ UNDP HDI 2014; Guyana's inequality ratios-education at 10.5%, human at 18% and income at 24.4 %.
- ¹⁰ See www.guyanareddfund.org
- ¹¹ See www.finance.gov.gy Budget Speech 2014
- ¹² A number of these relate to Guyana's international and regional treaty obligations.
- ¹³ On December 6, 2014 following the rejection of the Leader of the Opposition to hold discussions with the government, the President informed the public that he would be announcing a date for general and regional elections in early 2015. He also stated that he had formally approached various international and regional bodies advising of these developments and requested that they consider sending electoral observers to these elections in 2015.
- ¹⁴ September 11, 2012.
- ¹⁵ August 9, 2013.
- ¹⁶ April 28, 2014.
- ¹⁷ September 10, 2014.
- ¹⁸ With competing priorities for limited resources and a fractured legislature, Guyana is not in a position to consider this issue as a priority at this time. However, it shall remain on its agenda for consideration with other treaties.
- ¹⁹ Although Guyana not a signatory to the Inter-American Convention on Human Rights as a member of the OAS it is nevertheless obliged to report on and to respond to matters brought before the IACHR and it has been complying.
- ²⁰ October 10, 2010. See www.legalaffairs.gov.gy/information/laws-of-guyana, Cap11:01, S100A pages 53-58
- ²¹ See Cap:1:01 www.legalaffairs.gov.gy
- ²² Ibid.
- ²³ Financial allocations in 2013 advanced the completion of 12 communities and the demarcation of eight titled villages. In 2014, approximately GY\$160 million is allocated to this project.
- ²⁴ The term Village Council and Community Council are used to distinguish Councils administering titled lands and those in the process of obtaining titled lands.
- ²⁵ All Toshaos are members of the National Toshaos Council. This body meets every 2 years for one week and elects its 20 person executive every 3 years.
- ²⁶ See the report of the 2014 NTC Conference in **Appendix III**.
- ²⁷ In 2014, the Parliamentary Standing Committee on Appointments to Commissions included representation of the three major ethnic groups (Indo-Guyanese, Afro-Guyanese and Amerindian who together make up more than 80 % of the population) through their organizations to name a member each to the ERC. The new appointees approved by the National Assembly will be sworn in by the President.
- ²⁸ See Cap:11:06 at www.legalaffairs.gov.gy/information/laws-of-guyana
- ²⁹ Ibid Cap:10:03
- ³⁰ The PSSC held hearings with the Ministries of Education, Health, Culture, Youth and Sport and Home Affairs as well as the Guyana Police Force, the Guyana Prison Service, the New Opportunity Corp (the only Juvenile Offenders Centre) and the constitutional Rights of the Child Commission. The following NGOs also came before the PSSC- ChildLink, Forward Guyana, Guyana Human Rights Association, Guyana Teachers Union, The Justice Institute, the Women's Progressive

- Organization, Red Thread, religious organizations and individuals.
- ³¹ Guyana's 2010 UPR Report referred to **Article 149 (1) and (2)** which prohibits discrimination "*on the grounds of race, place of origin, political opinion, colour, creed, age, disability, marital status, sex, gender, language, birth, social class, pregnancy, religion, conscience, belief or culture.*" Thus discrimination is prohibited on grounds of sex and gender and the laws and policies of the country do not discriminate on the grounds of one's sexual preference in accessing good and services provided by the state within its means.
- ³² See these laws at www.legalaffairs.gov.gy/information/laws-of-guyana
- ³³ Modeled on the Convention on the Rights of Persons with Disabilities.
- ³⁴ This amendment brought Guyana into compliance with OPAC on the age of recruitment.
- ³⁵ This statute sets the best interests of the child with respect to custody, contact, guardianship and maintenance claims.
- ³⁶ This Act provides for the regulation of adoption agencies and the operation of the Adoption Board.
- ³⁷ This Act regulates all childcare services, sets minimum standards and registers, licenses and monitors these services by the CCPA. It prohibits corporal punishment.
- ³⁸ This amendment provides for the right of the surviving partner to be a beneficiary of the estate of their deceased partner/spouse after five years of co-habitation. This Act provides that a single woman living with a single man in a common law union for not less than five years or vice versa to "have the same power and rights regarding intestate succession under the law as a widow or widower or a surviving spouse." This reduced the period for legally recognised cohabitation from 10 years.
- ³⁹ These include:-No.1/2012 - Rules made under the Adoption of Children Act 2009; No. 2/2012 - Family (Proceedings and Procedure) Rules 2012; No. 3/2012 - Regulations made under Adoption of Children Act 2009; No. 4/2012 - Regulations made under Status of Children Act 2009 and No. 5/2012 - Regulations made under Custody, Contact, Guardianship and Maintenance Act 2011.
- ⁴⁰ Enacted on November 20, 2010.
- ⁴¹ See www.legalaffairs.gov.gy/information/laws-of-guyana
- ⁴² Three rights commissions have developed strategic plans in accordance with their constitutional remit with assistance from these agencies.
- ⁴³ See CRC/C/GUY/2-4.
- ⁴⁴ This Committee like others reports annually to the House. Noteworthy is that the Standing Orders provide for the chairmanship to be annually rotated between the government and opposition Members of Parliament. No Minister may sit on these committees as they are required to answer queries and provide information on their sector.
- ⁴⁵ See CRC/C/GUY/Q/2-4/add.1 for more information.
- ⁴⁶ The Rehabilitation Services Division of the MOH, MoED and the NCD are currently working on a joint programme on the "identification and integration of children with disabilities". This involves ante-natal and post-natal screening to allow for early identification of disabilities and screening programmes for visual and hearing impairments in schools.
- ⁴⁷ See www.mcys.gov.gy. MCYS quarterly newsletters and activities.
- ⁴⁸ World Economic Forum – The Global Gender Gap Report 2013, Guyana profile.
- ⁴⁹ The Director of Budget, Director General of the Ministry of Foreign Affairs, Director of Public Prosecutions, Registrar of the Land Registry, Registrar of the Deeds and Commercial Registry, Registrar General of the General Registration Office, and three of the nine Heads of Missions are female.
- ⁵⁰ One-third of the Permanent Secretaries (Chief Accounting Officers) in Ministries are female.
- ⁵¹ See Guyana's National Review on the Beijing Declaration and Plan of Action, July 2014.
- ⁵² The study desegregates the data of percentage of permanent female workers in small, medium and large firms at 40.3 %, 36.6%, and 42.5 % respectively.
- ⁵³ See Guyana profile pages 13-14, www.entreprisesurveys.org
- ⁵⁴ World Economic Forum – The Global Gender Gap Report 2012, Guyana profile.
- ⁵⁵ ILO Decent Work Country Programme of Guyana (2012-2015).
- ⁵⁶ The four pillars of the Decent Work Agenda include: (i) respect for rights at work as human rights; (ii) employment and enterprise creation; (iii) social protection; and (iv) social dialogue.
- ⁵⁷ Indo-Guyanese 43.45%, Amerindian 10%, mixed 16.7 % and other .46%.
- ⁵⁸ A Policy Framework Document & Objectives was formulated by this body to (a) Strengthen national, regional and international cooperation for the benefit of people of African descent; (b) Strengthen

- national, regional and international cooperation to ensure people of African descent are participating and integrating in the economic, political, social and cultural spheres of Guyanese society; (c) Empower people of African descent; (d) Promote inter-ethnic equity.
- ⁵⁹ NGOs that promote African culture and rights receive budgetary allocations to facilitate their annual emancipation and historic celebrations throughout Guyana.
- ⁶⁰ Art.212 G Cap:1:01 www.legalaffairs.gov.gy/information/laws-of-guyana
- ⁶¹ Ibid Art.212 A-F
- ⁶² Ibid Art 212 N
- ⁶³ All five constitutional rights Commissions have been given powers of initiating investigations into violations of rights, abuses and complaints, resolving disputes or rectifying acts or omissions by mediation, conciliation, or negotiation, and educating the public on the nature and content of matters under their purview.
- ⁶⁴ The Commissions are required to submit their annual reports to Parliament.
- ⁶⁵ The failure of successive Leaders of the Opposition in the 9th Parliament (as reported in Guyana's state party reports to the UPR, CEDAW and CROC in 2010) and in 10th Parliament, to respond to request for 6 names from which the President selects and appoints one as the Chairperson in accordance with Art 212 N (3) of the Constitution remains unchanged. The 4 other members of the HR Commission are the chairpersons (who are elected) of the Ethnic Relations Commission, the Women and Gender Equality Commission, the Rights of the Child Commission and the Indigenous Peoples' Commission.
- ⁶⁶ See CRC/C/GUY/Q/2-4/Add.1 Para # 83, 237 and 245. Section 37 criminalises marital rape. It also makes provision for special measures to allow for a more conducive environment for a witness to testify such as the use of: (1) screens in court to protect witnesses but these must not block the judge, jury, magistrate, lawyer and interpreter or intermediary; (2) the use of audio-visual links; (3) the removal of gowns; (4) the examination of a witness through an intermediary appointed to assist the witness, and (5) the use of anatomically correct dolls in the taking of evidence from children.
- ⁶⁷ These are under review.
- ⁶⁸ All Protection Orders are prepared by a Lawyer, a Police Officer or a gazetted Social Worker and must be accompanied by an affidavit. The Clerks of Court are trained to assist victims in making applications for these orders.
- ⁶⁹ The Guyana Legal Aid Clinic (GLAC) continues to receive annual budgetary support from the government and provides subsidized or free professional assistance to persons faced with either criminal cases, civil disputes, or, who need legal advice, and are in danger of having their rights infringed upon or other legal needs because of poverty and lack of financial resources to defray these costs. The Clinic has expanded its services to six of the ten (10) Administrative Regions. Since its establishment, the Clinic has assisted over 17,000 people, the majority of them being women, to access the Guyana justice system.
- ⁷⁰ With UNICEF's assistance.
- ⁷¹ Source: Office of the Director of Public Prosecutions 2014.
- ⁷² See **Para # 90** herein.
- ⁷³ Originally known as TELL Scheme. See CRC/C/GUY/Q/2-4/ Add.1 para # 81-89.
- ⁷⁴ In 2012, ChildLink Guyana, an NGO, under the TELL Campaign trained 440 Grade 3 and 6 teachers, head teachers and 177 PTA executives from 154 schools in five Administrative Regions. These persons are expected to report to child protection officers and/or police incidents disclosed by the children. Additionally, 21 guidance and counseling, welfare and child protection officers were also trained in identifying children who are exposed to abusive environments.
- ⁷⁵ The CCPA has extended services by assigning resident officers to all ten administrative regions and visiting child protection and probation officers in several other regions to ensure that childcare and protection services are delivered nationwide.
- ⁷⁶ MLHSSS, Child Care and Protection Agency Annual Reports, 2009–2013.
- ⁷⁷ Combating Trafficking in Persons Act, Part V, S 30 (1).
- ⁷⁸ This Plan of Action builds on earlier annual plans.
- ⁷⁹ Guyana Geology and Mines Commission (GGMC) collaborated with the Task Force to visit a major checkpoint in Region Seven (7) to observe the movement of persons entering and exiting Mining Districts #3 and #4. The Task Force carried out training of mines officers there. Informational posters are posted up at strategic points in the Mining Districts.

- ⁸⁰ 41 Police Officers and Ranks received training on TIPS which included victim identification and investigations.
- ⁸¹ For instance, the MoAA in collaborated with the Catholic Relief Services (CRS) conducted TIPS education and awareness training in forty four (44) Amerindian villages in 4 Administrative Regions, most vulnerable to trafficking activity in 2011.
- ⁸² In 2010, the MHSSS and MoED reached 1,306 in-school youth in twelve (12) schools in 5 Regions. In 2011, in collaboration with UNICEF, the MHSSS expanded this programme in 6 Regions reaching 1,629 students and teachers in twelve (12) schools.
- ⁸³ The outreach to forty-four (44) schools in 4 Administrative Regions reached 4,875 students. Awareness sessions were held in 7 interior mining communities in Administrative Region 7 with a total participation of five hundred and eighty six (586) individuals.
- ⁸⁴ Guyana Poverty Reduction Strategy 2011-2015 adopted in the National Assembly in 2011. See www.finance.gov.gy
- ⁸⁵ These include:-
- Income tax relief** – workers earning less than GY \$50,000 GY a month or a total of GY \$600,000 (\$3000USD) annually do not pay any income tax. Approximately 40,000 workers and their families benefit from this relief;
- No VAT charged** – Essential food and baby food items and some construction items are zero-rated;
- National Insurance Scheme**- all employees, employers and self-employed are required by law to contribute to the NIS and are eligible to access medical assistance, pensions, maternity and funeral benefits;
- Universal Old Age Pension**- 42,900 citizens 65 years and over, are entitled to receive a monthly pension which is approved by the National Assembly annually. The only criteria is that the person must have reached the age of 65;
- Women of Worth Programme**, the only micro-credit scheme specifically targeting women and female headed households through a government/local commercial bank partnership;
- Single Parent Assistance Programme** offers training, a grant for day care facilities, and small project funds to start up micro-economic activity;
- Public Assistance Programme**- monthly allowances targeting the very poor and disabled.
- Special and Difficult Circumstances Programme**- a one-off assistance for families going through difficult time (funerals, specialised pharmaceuticals and treatment,etc.);
- Assistance with Water bills**- pensioners whose water bill is in their name receive an annual waiver or subsidy from around GY \$15,000 to in excess of GY \$20,000.
- Assistance with Electricity bill**-households which utilize a low level of electricity pay a standard fee.
- ⁸⁶ UNICEF MICS 2014 will provide updated information.
- ⁸⁷ Guyana 2011 MDG Progress Report, see www.finance.gov.gy publications
- ⁸⁸ See CRC/C/GUY/Q/2-4/Add.1 para # 272 Table 15 illustrates predominance of male drop outs.
- ⁸⁹ World Economic Forum – The Global Gender Gap Report 2013, Guyana Profile
- ⁹⁰ Under sub-categories “enrolment in primary education, secondary education and tertiary enrolments rates”, Guyana is ranked number 1 in all three of these categories.
- ⁹¹ See **Appendix I, Table 2.**
- ⁹² Equivalent to USD 161.5M
- ⁹³ See CRC/C/GUY/Q/2-4/ Add.1. para 9, Table 1
- ⁹⁴ Five more secondary schools in the interior will have to be built due to overflow of capacity of present dormitories.
- ⁹⁵ This programme commenced in October 2014 and over 135, 969 children have so far benefitted.
- ⁹⁶ The HEIP consists of five components: Improving the Quality of Teacher Education in the Hinterland; Aligning Teaching-Learning Resources to Improve Students’ Outcomes; Improving Physical Facilities; Fostering Community Alliances; and Strengthening Management and Supervision in the Hinterland.
- ⁹⁷ www.paho.org/guy/index
- ⁹⁸ On December 10, 2014 the Ministries of Health and Finance launched the Guyana MDG Acceleration Framework and Campaign on Improving Maternal Health.
- ⁹⁹ See Guyana’s report to UNAIDS 2014.
- ¹⁰⁰ The Community Health Worker (CHW) programme continues to train community selected persons in specific skills and provide prevention and basic care in these interior communities.

- ¹⁰¹ In 2013, 205,963 malaria smears were completed compared to 169,309 in 2009. Improved and more efficient coverage has reduced morbidity and mortality.
- ¹⁰² The 2010 Guyana/Cuba partnership continues to offer graduate scholarships to Guyanese students in medicine, engineering and other fields in Cuba. This has led to a significant increase in the number of doctors serving at health centers and hospitals in rural and hinterland communities.
- ¹⁰³ Low income and poor households can apply and purchase houselots at subsidized prices and approach a commercial bank for a loan of up to GY\$5Million (USD\$25,000) at a concessionary low interest rate negotiated between the Government and bankers for this programme.
- ¹⁰⁴ Mortgage Interest Relief was enacted in 2013 by statute which allows first time home owners to deduct the interest they pay on mortgage loans (up to GY\$30M) from their taxable personal income tax. This in the long term will reduce the interest to be paid and the repayment period for homeowners.
- ¹⁰⁵ Applicants can purchase a standard house and land (GY\$ 5M)(US\$25,000) and access a mortgage loan with certification from the CH&PA.
- ¹⁰⁶ The Core (starter) houses programme assists the poorest percentile of the population who cannot afford to acquire a low income houselot and construct a house. Under its first Pilot, 400 households including households with persons with disabilities and female-headed households have benefited in 6 Administrative Regions. Government subsidizes 95.2% of the cost of home construction and the beneficiary is required to pay GY\$100,000 (US\$500) towards their home construction.
- ¹⁰⁷ See www.guyanastatistics.gov.gy
- ¹⁰⁸ Ibid. Region 3 grew by 33.8 %, Region 7 and 9 grew by 38.6 % and 43.7 % respectively.
- ¹⁰⁹ These achievements include:
- Lifted thousands of families out of poverty and crowded unsanitary living conditions;
 - Provided security of tenure for thousands of poor and working people;
 - Opened the doors for thousands of people previously excluded from accessing loans;
 - Percentage of female headed households owning property increased significantly;
 - Access to clean potable water and electricity increased to 90%;
 - Created new peri-urban centres in the coastal and interior regions;
 - Development of new communities that are mixed ethnically;
 - Construction of new schools, health centres, hospitals, police stations, malls, and access to regular garbage collection in new housing schemes;
 - Provision of land in the schemes for houses of worship and recreation;
 - Expanded the tax basis for the local government bodies;
 - Encouraged the creation of new community based organizations to enhance belonging and care of these new communities.
- ¹¹⁰ Over the last 4 years the sum of G\$13.6 B (USD 68M) has been invested in improving the quality and level of service being provided for all Guyanese. This has resulted in an expansion and reliability of supply services across the country including nearly 100,000 persons living in new housing schemes.
- ¹¹¹ The recently launched GoG/IDB/EU US\$31,676,500 Water Supply and Sanitation Infrastructure Improvement Programme will improve the overall efficiency, quality and sustainability of the potable water in the three most populous Administrative Regions.
- ¹¹² Guyana does not produce wheat and sufficient quantities of dairy products.
- ¹¹³ Ministry of Health Statistical Unit, 2014
- ¹¹⁴ See **Table 2, Appendix I**
- ¹¹⁵ In this period, 26 Community Development Plans were implemented costing over USD\$1M. This includes 19 villages which are developing eco-tourism projects.
- ¹¹⁶ Projects are concentrated in seven sectors: agriculture, village infrastructure, tourism, manufacturing (including crafts), village business enterprise, mining (artisanal), and transportation.
- ¹¹⁷ In 2013, 198 persons were trained in computer skills and solar panel installation, and 430 students benefitted from the Hinterland Scholarship Programme.
- ¹¹⁸ These CSOs are paid by the MOAA.
- ¹¹⁹ See **Para #118 (b)**
- ¹²⁰ See Guyana's 2010 UPR report.
- ¹²¹ USD25M
- ¹²² The functions of the Criminal and Justice Committees are to advise on all programmes and policy matters pertaining to the criminal justice area; serve as a focal point for leadership, guidance,

- coordination, development and implementation of reform programmes and activities in criminal justice area; develop, review and make recommendations for the improvement of the criminal justice system; the promotion of the inter-governmental and inter-agency cooperation and coordination; and promote public awareness of the issues, alternatives and goals in the criminal justice area among others. A Criminal Justice Committee has been established in each of the three counties in Guyana. Each Committee meets monthly and addresses complaints about the criminal justice sector. Each one reports quarterly to the Chancellor of the Judiciary.
- 123 Under Section 3 of the High Court Act, Cap.3:02.
- 124 In this period, 10 Houses of Justice in 2 Administrative Regions have been established that offer a range of services for the public. The creation of the COPs and Faith Network (CFCN) is helping to address issues at the community levels with the Police.
- 125 A Forensic Laboratory has been constructed to improve successful investigations and prosecutions.
- 126 See Constitution www.legalaffairs.gov.gy
- 127 The first parliamentary committee was appointed, functioned and presented its report in September 2011. In 10th Parliament, this Committee has not functioned as the opposition parties have refused to comply with the appointment of the chairman from the government side as approved in 2010 by resolution.
- 128 The Human Rights Manual in use captures International Best Practices and was developed by the UNDP and the Guyana Human Rights Association.
- 129 In 2013, 81 ranks from the level of Constable to Assistant Commissioner benefitted from overseas training.
- 130 See www.legalaffairs.gov.gy/information/laws-of-guyana Cap:17:02 S2.
- 131 Extraction from the Police Complaints Authority Annual Reports 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 (Sept)
- 132 Charges brought by the Director of Public Prosecutions are not reflected in the PCA reports.
- 133 The Constitution has not conferred investigative powers on the Office of the Director of Public Prosecutions. The DPP advises the police based on available evidence and applicable charges and prosecutes criminal cases.
- 134 11 have been charged -2 charged with murder, 1 with rape, 2 charged with unlawful discharge of a weapon with intent, 3 for perverting the course of justice, and 1 for stealing. In addition, two have been convicted for TIPs and unlawful discharge of weapon with intent.
- 135 See also CRC/C/GUY/Q/2-4/Add.1 para# 109-113.
- 136 See Guyana Constitution Cap:1:01 www.legalaffairs.gov.gy/information/laws-of-guyana **Protection of the Right to Personal Liberty**, Art. 139 (2) (a) (e); (3) (b); and 144(1)
- 137 The Criminal Law (Procedure) Act, Cap. 10:01 provides for bail to be granted to the accused in a number of instances.
- 138 The use of force/punishment is clearly stated in Prison Rules 171 and 172, Cap: 11:01. Ranks found negligent in this regard are adjudicated departmentally and/or criminally.
- 139 One prison has been identified as a model for first offenders.
- 140 See Guyana's submission to the UN-CTS 2014 for years 2009-2013.
- 141 In 2012, the total number of prisoners was 1986 with 690 on pretrial/remand detention and 1342 sentenced.
- 142 Among the duties of the Visiting Committees is to interview prisoners on their conditions and treatment at those locations. These Committees have visiting privileges with or without giving prior notice to Prison Administration.
- 143 These include (a) Force Standing No. 73, Guidelines on Care and Custody of Prisoners; (b) Force Standing Order No. 6, duties of Officers when in charge of stations, also requires that the Care and Custody of Prisoners be addressed and given constant attention; (c) Weekly Instruction Classes at stations and visits by Officers and Inspectors to Stations also aid in enhancing Care and Custody of Prisoners.
- 144 The GPS's Basic Recruit Training Courses includes the appropriate use of force. Follow up training courses/seminars are conducted including those conducted regionally and internationally in accordance with international standards.
- 145 Enacted on September 27, 2011.
- 146 Of these only one is government owned (NCN) with one tv station and one radio station.